

# Cahier des Charges

**APPEL À PROJETS**

EURO-MED02

**MISSION****TOURISME DURABLE****PRIORITÉS**1. UNE MÉDITERRANÉE PLUS  
INTELLIGENTE

2. UNE MEDITERRANEE PLUS VERTE

**O.S**1.1 DEVELOPPER ET RENFORCER LES CAPACITES DE  
RECHERCHE ET D'INNOVATION ET L'ADOPTION DE  
TECHNOLOGIES AVANCEES2.4 PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE ET LA PREVENTION DES RISQUES DE  
CATASTROPHES, LA RESILIENCE, EN TENANT COMPTE  
DES APPROCHES ECO-SYSTEMIQUES2.6 PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE  
CIRCULAIRE ET ECONOMIE EN RESSOURCES2.7 RENFORCER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION  
DE LA NATURE, DE LA BIODIVERSITE ET DES  
INFRASTRUCTURES VERTES, Y COMPRIS DANS LES  
ZONES URBAINES, ET REDUIRE TOUTES LES FORMES DE  
POLLUTION.**TYPE D'APPEL**

APPEL OUVERT

**TYPE DE PROJET**

PROJETS THÉMATIQUES

**CATÉGORIES DE PROJETS**

ETUDE, TEST ET TRANSFERT

Version juin 2022

## Table des matières

INTRODUCTION.....	3
QUEL EST L'OBJECTIF DU PROGRAMME VISE PAR LE CAHIER DES CHARGES? .....	5
QUELS SONT LES CATEGORIES DE PROJETS ET LES OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES ?.....	6
QUELS SONT LES REALISATIONS ET LES RESULTATS ATTENDUS ? .....	10
QUELS SONT LES TERRITOIRES ET LES GROUPES CIBLES VISES ?.....	18
COORDINATION AVEC LES PROJETS DE COMMUNAUTE THEMATIQUE ET LES PROJETS DE DIALOGUE INSTITUTIONNEL .....	19
SUR QUOI LES PROJETS DOIVENT-ILS S'APPUYER ? .....	20
FICHE TECHNIQUE .....	23
ALLOCATION FINANCIÈRE ET DURÉE DU PROJET .....	23
STRUCTURE DE PARTENARIAT PRÉVUE POUR CET APPEL .....	23
DATES CLES DU PROJET .....	23
CALENDRIER DE L'APPEL .....	24
PROCEDURES DE DEPOT DES PROPOSITIONS, D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION .....	25
DEPÔT DES PROPOSITIONS .....	25
POINTS D'ATTENTION CONCERNANT LA VALIDITÉ D'UN DOCUMENT .....	26
ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS.....	26
ANNEXE I : Liste des critères administratifs et d'éligibilité.....	27
ANNEXE II : Liste des critères précontractuels .....	27
ANNEXE III : Liste des critères d'évaluation qualitative.....	28

## INTRODUCTION

L'ambition du Programme Interreg Euro-MED (ci-après "le Programme"), dont l'espace de coopération couvre 69 régions de 14 pays<sup>1</sup>, est de soutenir la transition vers une société climatiquement neutre et résiliente, conformément au Pacte Vert européen, aux objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Agenda territorial 2030.

Afin d'atteindre cet objectif et de garantir des solutions concrètes et gérables, le Programme a identifié 4 **missions** :

- Renforcer l'économie durable innovante
- Protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine
- Promouvoir les bassins de vie verts
- Améliorer le tourisme durable

Chaque mission fonctionne comme un **portefeuille d'actions** travaillant sur des questions thématiques complémentaires afin de renforcer le plein potentiel de leurs résultats.

Contribuer et faire partie d'une mission est, pour les projets, obligatoire.

Les actions relevant de ces missions sont abordées dans le cadre des Priorités, des Objectifs Spécifiques correspondants et des types de projets soutenus par le Programme.

Les priorités d'**Une Méditerranée plus intelligente et plus verte**, mises en œuvre via des **projets thématiques**, englobent les questions abordées par les missions du Programme.

La priorité "**Meilleure Gouvernance Méditerranéenne**", mise en œuvre par le biais de **Projets de Gouvernance**, constitue l'épine dorsale du renforcement et de l'amplification des résultats des projets thématiques en coopération et en coordination avec d'autres programmes, initiatives et stratégies dans la région.

Les **Projets Thématiques** sont divisés en 4 catégories :

**Les projets d'étude (visés par cet appel)** effectuent des analyses pour mieux aborder une question thématique et ouvrent la voie au développement de nouveaux instruments, politiques, stratégies et plans d'action.

**Les projets de test (visés par cet appel)** expérimentent des instruments, politiques, stratégies et plans d'actions communs déjà développés pour valider des solutions concrètes à transférer.

**Les projets de transfert (visés par cet appel)** optimisent et partagent les instruments, politiques, stratégies et plans d'action communs validés pour que les acteurs les adoptent.

**Les projets stratégiques territoriaux (non visés par le présent appel)** réalisent des études, testent des solutions et transfèrent des résultats portant sur les thèmes stratégiques d'un type de territoire spécifique.

Chaque projet thématique doit **contribuer à l'une des priorités et à l'un des objectifs spécifiques** (OS) sélectionnés par le Programme :

1. Une Méditerranée plus intelligente :
  - 1.1 "Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies avancées",
2. Une Méditerranée plus verte :

---

<sup>1</sup> Pour des informations sur l'espace de coopération du programme, veuillez consulter : [Où nous coopérons - Programme Interreg Euro-MED \(interreg-euro-med.eu\)](https://interreg-euro-med.eu)

- 2.6 "Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources",
- 2.4 "Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches éco-systémiques",
- 2.7 "Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution",

En outre, chaque projet thématique **doit contribuer à l'une des quatre missions** du Programme.

Les **Projets de Gouvernance** sont divisés en 2 catégories :

**Les projets de communauté thématique (non visés par le présent appel)** facilitent les échanges et le développement de synergies entre les projets. Ils développent des connaissances techniques intégrant les résultats des projets et soutiennent le transfert efficace de leurs résultats vers d'autres territoires ou parties prenantes.

**Les projets de dialogue institutionnel (non visés par cet appel)** soutiennent la coopération efficace de tous les acteurs concernés par les missions du Programme afin d'améliorer la gouvernance au niveau transnational dans et au-delà de la zone de coopération du Programme Interreg Euro-MED. Ils optimisent les conditions pour le transfert et l'intégration des résultats des projets dans les pratiques et les politiques publiques.

Il y a un projet de communauté thématique et un projet de dialogue institutionnel pour chacune des 4 missions et pour toute la durée du Programme.

Tous les projets thématiques opérant sous chaque mission sont soutenus par un projet de communauté thématique et un projet de dialogue institutionnel.



Illustration de la structure du programme : **Missions et objectifs spécifiques**

Afin d'augmenter l'impact sur le territoire, l'approche du Programme est construite sur l'idée que l'amélioration de la gouvernance est étroitement liée aux processus de capitalisation des résultats des projets. Cela nécessite de s'adresser à tous les acteurs des territoires, y compris ceux qui ne sont pas directement impliqués dans le Programme.

Par conséquent, la conception des différents types de projets est basée sur la stratégie globale du Programme, appelée "[Stratégie d'Optimisation des Résultats](#)" (SOR), élaborée pour amplifier les résultats des Projets Thématiques et avoir un impact plus durable sur les territoires grâce à une meilleure coordination et, si possible, à l'intégration des pratiques et politiques (inter)sectorielles.

La SOR intègre tous les acteurs du Programme ayant des responsabilités différentes, y compris le Comité de suivi (CS), les Points de Contact Nationaux (PCN), l'Autorité de gestion (AG) et le Secrétariat conjoint (SC), ainsi que les partenariats de projet afin de rationaliser la visibilité et la valeur ajoutée des résultats, et précise comment leurs rôles et tâches doivent être complémentaires pour atteindre l'ambition globale du Programme en matière de gouvernance.

Il est essentiel de prendre en compte la SOR du Programme avant et pendant la conception de la proposition afin de bien comprendre les défis liés à la mise en œuvre des Projets Thématiques, qui sont les types de projets ciblés par cet appel à propositions.

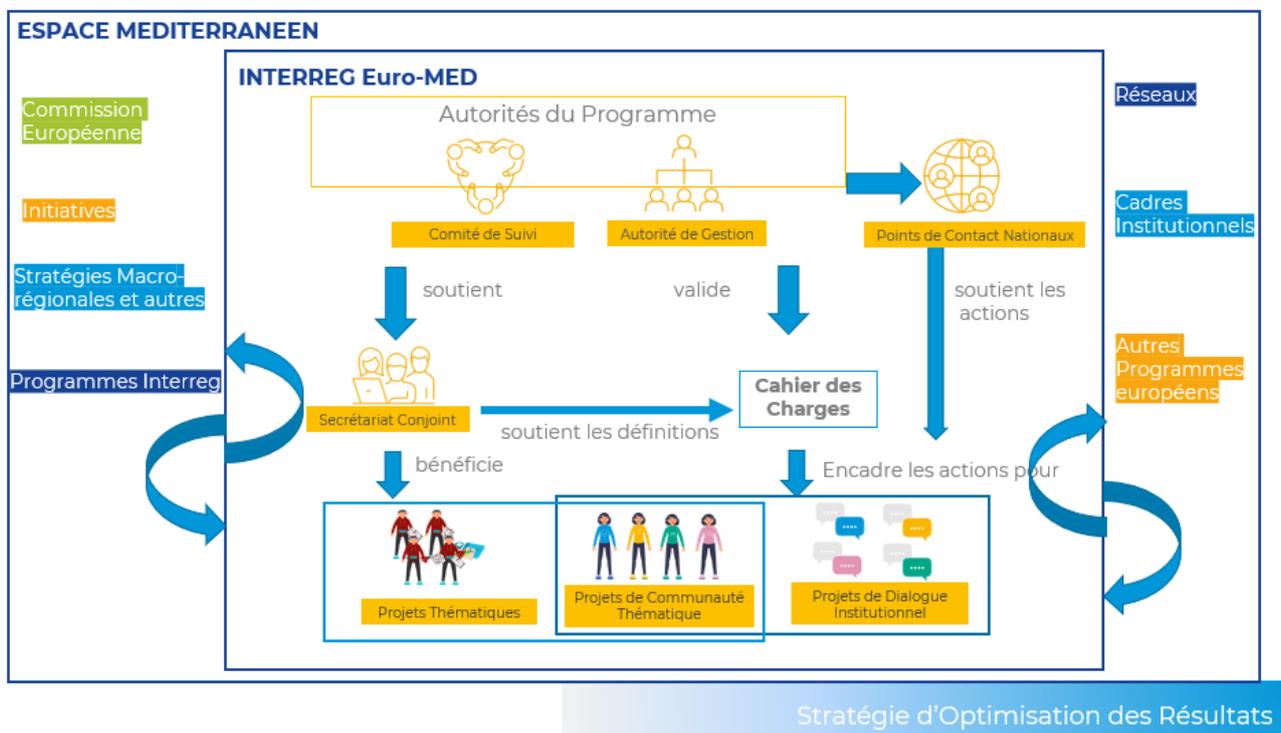


Illustration des acteurs impliqués dans la **Stratégie d'Optimisation des Résultats** et réseau de relations

## QUEL EST L'OBJECTIF DU PROGRAMME VISE PAR LE CAHIER DES CHARGES?

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Appel à projets, un Cahiers des Charges (ci-après CdC) est présenté pour chacune des 4 missions du Programme. Une mission peut concerner un ou plusieurs objectifs spécifiques.

Ce CdC concerne des projets dans le cadre de la Politique de Cohésion, objectif stratégique 1 "Une Europe plus compétitive et plus intelligente" résumés pour le Programme sous la priorité "Une Méditerranée plus intelligente" et objectif stratégique 2 "Une Europe plus verte, à faible émission de carbone, en transition vers une économie à carbone zéro net et une Europe résiliente" résumés pour le Programme sous la priorité "Une Méditerranée plus verte" et fait référence à la **Mission "AMELIORER LE TOURISME DURABLE"**.

L'objectif principal de cette mission est de renforcer la durabilité du secteur du tourisme, en assurant la protection et la valorisation des ressources naturelles et culturelles de la zone et en surmontant les lourds impacts de la pandémie sur ce secteur pour la Méditerranée.

Compte tenu de l'accent général mis sur l'environnement et le climat et de la nature transnationale du Programme, la relance du tourisme durable est abordée de manière transversale dans toutes les priorités du Programme, afin de permettre aux régions Euro-MED "de pratiquer une gouvernance du tourisme qui permette des améliorations continues de la durabilité environnementale, sociale et économique, augmente la compétitivité par la qualité et les innovations et assure la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des politiques"<sup>2</sup>. L'objectif final est de soutenir un changement permanent et durable des pratiques touristiques.

Pour atteindre cet objectif, la présente mission aborde le développement du tourisme durable comme une question transversale :

- favoriser le tourisme intelligent en promouvant les technologies d'innovation et en renforçant la recherche ;
- favoriser un tourisme intégré dans l'économie circulaire ;
- promouvoir la préservation des ressources naturelles et la réduction de la pollution, en considérant les services éco-systémiques durables comme des atouts touristiques à protéger et à promouvoir.

En raison de son caractère transversal, toutes les activités de projet abordant l'un des O.S du Programme mais centrées principalement sur le secteur du tourisme doivent être développées dans le cadre de cette mission.

Les projets doivent intégrer dans la conception de la proposition les complémentarités avec les priorités d'autres initiatives, stratégies et programmes se concentrant sur des défis similaires, entre autres :

- l'UpM et plus particulièrement la déclaration ministérielle sur l'environnement et le changement climatique, ainsi que l'agenda "2030 Greener Med" soutenant sa mise en œuvre et la déclaration ministérielle sur l'économie bleue ;
- Communication sur l'économie bleue durable (DG MARE) ;
- Stratégie macro-régionale d'Eusair ;
- Stratégie macro-régionale Eusalp ;
- L'initiative Westmed (stratégie de bassin) ;
- Initiative BLUEMED ;
- Stratégie de l'UE pour le tourisme durable (P9 TA(2021)0109) ;
- D'autres programmes Interreg couvrant toutes les rives de la Méditerranée et les programmes thématiques pertinents de l'UE (ADRION, NextMED, Horizon Europe, LIFE...).

## **QUELS SONT LES CATEGORIES DE PROJETS ET LES OBJECTIFS SPECIFIQUES VISES ?**

Chaque projet sélectionné dans le cadre de cet appel doit correspondre à l'une des **trois catégories ci-dessous** :

---

<sup>2</sup> Document de politique générale clé sur le tourisme, juin 2020

- 1. Les projets d'étude** effectuent des analyses pour mieux aborder une question thématique et ouvrent la voie au développement de nouveaux instruments, politiques, stratégies et plans d'action. (Si nécessaire et non disponible par d'autres projets)

Plus précisément, les études doivent viser à explorer des sujets innovants d'un point de vue thématique et/ou géographique ou à générer des connaissances dans la zone de coopération du Programme sur des questions pour lesquelles il existe un réel besoin d'analyse et de diagnostic. Les projets d'étude doivent avoir un potentiel pour de futures activités d'expérimentation et/ou de transfert et ouvrir la voie à la mise en œuvre future de leurs résultats par des activités de suivi.

Types indicatifs d'activités :

- analyser et établir l'état de l'art dans un domaine d'intervention, produire des données et des références complémentaires ;
- concevoir des approches communes et développer des stratégies communes ;
- consolider, adapter les réseaux existants ou créer de nouveaux réseaux afin de renforcer la présence de l'espace de coopération Interreg Euro -MED au niveau transnational et européen.

Types indicatifs de résultats :

Analyses AFOM, états de l'art, analyses comparatives, définition d'approches, plans d'action conjoints, stratégies communes, établissement de réseaux.

**Pour les projets d'étude**, il est fortement recommandé d'inclure des partenaires institutionnels et scientifiques mélangés en fonction des objectifs du projet et de ne pas dépasser 8 partenaires de projet.

- 2. Les projets de test** expérimentent des instruments communs, des politiques, des stratégies et des plans d'action déjà élaborés pour valider des solutions concrètes à transférer à un plus grand nombre de bénéficiaires et de territoires.

Types indicatifs d'activités :

- réaliser des études préliminaires ou de faisabilité (si nécessaire et non disponible par d'autres projets) ;
- mettre en œuvre des activités pilotes (ainsi que la méthodologie de mise en œuvre, les phases de test et d'évaluation) ;
- élaborer des plans de transfert des résultats.

Types indicatifs de réalisations :

Études préliminaires (faisabilité), méthodologie commune de démonstration, expérimentation (y compris investissements à petite échelle si nécessaire) et évaluation, plan de transférabilité des résultats, outils et protocoles de transfert.

**Pour les projets Test**, il est fortement recommandé d'inclure des partenaires institutionnels et opérationnels, mélangés en fonction des objectifs du projet, et de ne pas dépasser 10 partenaires de projet.

- 3. Les projets de transfert** optimisent et partagent des instruments, des politiques, des stratégies et des plans d'action communs validés afin de les faire adopter par les parties prenantes. Les projets de transfert se concentrent sur les résultats existants, la reproductibilité et la mise à l'échelle des résultats des projets dans la zone de coopération du Programme et au-delà (dans le contexte de cet appel, les résultats des projets de la période de programmation 14/20).

Types indicatifs d'activités :

- réaliser des études préliminaires ou de faisabilité (si nécessaire) ;
- identifier/consolider les résultats de projets pertinents ;
- élaborer une cartographie initiale des parties prenantes afin de définir les rôles et les objectifs visés ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie ciblée de relations publiques ;
- sensibiliser les parties prenantes ciblées par des stratégies de sensibilisation, y compris des activités de formation ;
- capitaliser sur les résultats existants des activités de transférabilité pour améliorer le transfert effectif des résultats ;
- concevoir, personnaliser et déployer des modules pour le transfert des résultats selon une approche pas à pas.

Types indicatifs de résultats :

Mesures de mise en œuvre de politiques et recommandations, protocoles d'accord, procédures, propositions réglementaires, plans de transfert, rapports de transfert, évaluations de transfert.

**Pour les projets de transfert**, il est fortement recommandé d'inclure des partenaires institutionnels et des réseaux, et de ne pas dépasser 8 partenaires de projet.

**Chaque projet sélectionné dans le cadre de la mission TOURISME DURABLE par le biais de cet appel doit contribuer à l'un des objectifs spécifiques (OS) suivants :**

**OS 1.1" Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées (priorité pour Une Méditerranée plus intelligente)**

Dans le cadre de cette mission, nous nous attendons à :

- améliorer les capacités d'innovation, la compétitivité et l'internationalisation / extraversion des PME touristiques confrontées à la concurrence internationale dans les activités économiques liées au tourisme ;
- renforcer les stratégies de spécialisation intelligente, promouvoir les technologies avancées (la numérisation est plus que jamais un facteur d'économie durable) et les innovations non technologiques dans le secteur du tourisme ;
- renforcer la coopération entre les acteurs de la quadruple hélix dans le secteur du tourisme, en tenant compte de la dimension environnementale dans leurs activités ;
- renforcer le tourisme en tant que secteur de croissance soutenant les initiatives en matière d'environnement et de changement climatique et représentant un important potentiel d'emplois ;
- soutenir les nouveaux modèles d'entreprise orientés vers la génération de valeur partagée et les industries culturelles et créatives dans un contexte post-covid.

**OS 2.6 "Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources" (Priorité "Une Méditerranée plus verte")**

Dans le cadre de cette mission, nous nous attendons à :

- réduire l'énorme impact environnemental du système de production linéaire actuel ;

- surmonter la raréfaction des ressources naturelles et leur surexploitation actuelle ;
- réduire la production de déchets et ses externalités, en transformant les déchets en une ressource ;
- encourager l'adoption d'un modèle économique plus durable basé sur la bioéconomie circulaire tout en favorisant le tourisme durable ;
- exploiter les nouvelles opportunités économiques offertes par le modèle d'économie circulaire au secteur du tourisme ;
- envisager la culture de la philosophie de la "réutilisation" dans les zones d'habitation touristiques.

**OS 2.4 "Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches éco-systémiques" (Priorité pour « Une Méditerranée plus verte »)**

Dans le cadre de cette mission, nous nous attendons à :

- favoriser des modèles de tourisme durable qui assurent la protection de l'environnement, y compris des ressources naturelles et du patrimoine culturel ;
- répondre à la question centrale du changement climatique pour l'avenir des régions méditerranéennes (réchauffement accéléré) ;
- insister sur la protection de l'environnement face à la pression des activités humaines et/ou au changement climatique ;
- renforcer les approches fondées sur les écosystèmes afin de prévenir les catastrophes et d'améliorer la résilience ;
- améliorer la prévention et l'atténuation des risques ;
- promouvoir l'importance de la transition énergétique dans le contexte du changement climatique ;
- s'attaquer aux effets du changement climatique sur la santé ;
- impliquer les citoyens dans la transition écologique des zones d'habitation à fort potentiel touristique.

**OS 2.7 "Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution". (Priorité pour « Une Méditerranée plus verte »)**

Dans le cadre de cette mission, nous nous attendons à :

- consolider la connexion des écosystèmes naturels avec des atouts touristiques importants au niveau transnational ;
- assurer des corridors écologiques pour stimuler et préserver la biodiversité ;
- renforcer la gestion durable et efficace ainsi que la protection des zones protégées ;

- travailler au-delà des zones protégées pour lutter contre la pollution, la surpêche et le changement climatique ;
- améliorer la restauration des écosystèmes terrestres et marins dégradés par les activités touristiques ;
- promouvoir une conservation adéquate de la biodiversité côtière et marine dans les zones touristiques ;
- soutenir la vision de la conservation de la biodiversité en tant que valeur économique et sociale.

## QUELS SONT LES REALISATIONS ET LES RESULTATS ATTENDUS ?

Les projets sélectionnés dans le cadre de la mission TOURISME DURABLE doivent développer un ensemble d'activités pour relever les défis communs identifiés et conduire au changement attendu. Ces activités doivent être cohérentes avec la catégorie de projet sélectionnée et orientées vers les résultats. Les activités doivent être conçues pour produire les réalisations et atteindre les résultats énumérés ci-dessous. Les types d'activités possibles sont décrits dans la section ci-dessus ("Quelles sont les catégories de projets et les objectifs spécifiques visés") et dans le Manuel du Programme. (Section I.C et Annexe I.C B).

En fonction de l'objectif spécifique choisi, les projets doivent notamment produire des solutions et des stratégies ou des plans d'action.

**Les solutions** sont des méthodologies, des outils, des technologies, des services, des accords de partenariat/coopération et doivent être développées avec la participation d'au moins deux partenaires de la zone de coopération du Programme, testées en conditions réelles et facilement transférables.

Une **stratégie** est un ensemble d'actions conçues pour atteindre un objectif à long terme dans un domaine spécifique.

Un **plan d'action** est la traduction en actions des stratégies élaborées conjointement. Les stratégies ciblées doivent contribuer aux principales stratégies/directives méditerranéennes ou européennes du thème abordé et être facilement transférables.

D'autres réalisations peuvent être effectuées, pour autant qu'elles soient cohérentes avec l'OS correspondant et les exigences du Cahier des Charges.

### **Sous l'OS 1.1**

Liste indicative de solutions :

Les solutions ciblées doivent être innovantes et bénéfiques pour l'utilisateur final ciblé dans le secteur concerné.

- ✓ Solutions pour le développement des chaînes de valeur dans le secteur du tourisme et mise en place de schémas de coopération transnationale avec les clusters touristiques.
- ✓ Solutions pour renforcer la coopération transnationale entre les acteurs de la quadruple hélice dans le secteur du tourisme
- ✓ Solutions pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3) dans le secteur du tourisme

- ✓ Solutions pour le développement des compétences et le renforcement des capacités des institutions publiques pour la mise en œuvre des stratégies RIS3 dans le secteur du tourisme.
- ✓ Solutions pour renforcer la compétitivité, l'internationalisation et la durabilité des PME du tourisme, en promouvant les innovations technologiques et non technologiques.
- ✓ Solutions aidant les PME du tourisme à l'extraversion et à la coopération transnationale et/ou internationale
- ✓ Solutions et outils établissant des pratiques de développement commercial durable pour les PME du tourisme
- ✓ Solutions pour l'accélération du transfert de technologie et la transformation numérique à appliquer dans le secteur du tourisme.
- ✓ Solutions pour promouvoir des innovations respectueuses du climat dans les activités touristiques
- ✓ Des solutions permettant aux PME du tourisme de transformer les défis environnementaux en opportunités
- ✓ Solutions pour promouvoir l'esprit d'entreprise et les industries culturelles et créatives dans le secteur du tourisme
- ✓ Solutions pour un changement effectif des pratiques touristiques favorisant la durabilité des destinations et les pratiques de "tourisme responsable".
- ✓ Solutions pour la gestion des flux touristiques en haute saison
- ✓ Solutions pour une reprise durable du secteur du tourisme après la crise du COVID-19
- ✓ Solutions pour améliorer la collecte, la gestion et le partage des données dans le domaine du tourisme durable
- ✓ Solutions pour l'établissement de réseaux de connaissances visant à la fois à permettre le transfert de connaissances dans le domaine de la collecte de données et de la recherche sur le tourisme, et à initier et mener des recherches sur des sujets liés aux pratiques touristiques innovantes.

En développant de telles solutions, les projets contribueront aux indicateurs suivants du Programme :

- **Indicateur de réalisation "Solutions élaborées conjointement" (RCO116).**

Cet indicateur recense les solutions nouvellement développées par le partenariat du projet ou les solutions déjà développées qui sont adaptées au contexte et à la zone géographique du Programme par le partenariat.

- **Indicateur de résultat "Solutions adoptées ou optimisées par des organisations" (RCR104)**

Cet indicateur mesure le nombre de solutions (définies dans le **RCO116**) (autres que juridiques ou administratives), développées par le projet soutenu et adoptées ou optimisées par une organisation donnée. L'adoption ou l'optimisation (effective ou au stade initial) doit avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet peut être ou non un participant direct au projet. Elle reflétera l'adoption ou la transposition à plus grande échelle des solutions pour soutenir les pratiques innovantes menant à une économie plus durable comme résultats attendus du projet.

## **Sous l'O.S 2.6**

Liste indicative de solutions :

Les solutions ciblées visent à renforcer la circularité et l'efficacité des ressources du secteur du tourisme.

- ✓ Solutions pour le développement de la chaîne de valeur circulaire et la mise en place de partenaires de coopération entre les acteurs de la 4 hélice dans le secteur du tourisme.
- ✓ Solutions pour aider les PME du tourisme à accéder aux technologies innovantes et à adopter des pratiques circulaires
- ✓ Solutions pour renforcer les marchés publics écologiques dans le secteur du tourisme
- ✓ Solutions pour favoriser l'efficacité des ressources en eau et la réutilisation de l'eau dans le secteur du tourisme<sup>3</sup>
- ✓ Solutions pour prévenir et réduire la production de déchets due aux activités touristiques, améliorer la gestion des déchets et l'efficacité des ressources et promouvoir la valorisation économique des déchets dans le secteur du tourisme.
- ✓ Solutions pour déclencher des sources de financement publiques et privées afin de mettre à l'échelle des technologies et des processus verts et/ou améliorés dans le secteur du tourisme.
- ✓ Solutions pour que les PME du tourisme intègrent l'économie circulaire dans leur modèle économique
- ✓ Solutions pour promouvoir un changement de comportement des consommateurs et des citoyens, notamment en tant que touristes
- ✓ Solutions pour promouvoir les services et produits touristiques afin d'atténuer la saisonnalité et de soutenir les initiatives commerciales locales fondées sur l'économie circulaire, les compétences et les traditions locales.
- ✓ Solutions pour promouvoir des pratiques circulaires et durables dans les industries culturelles et créatives liées au secteur du tourisme.

Les solutions sont des méthodologies, des outils, des technologies, des services, des accords de partenariat/coopération et doivent être développées avec la participation d'au moins deux partenaires de la zone de coopération du Programme, testées en conditions réelles et facilement transférables.

Liste indicative des stratégies et des plans d'action :

- ✓ Stratégie et plan d'action, local et régional, pour améliorer la circularité dans le secteur du tourisme
- ✓ Stratégie et plan d'action pour la gestion locale et régionale des déchets afin d'accroître la prévention et le recyclage lors du développement d'activités liées au tourisme, de réduire la mise en décharge des déchets, d'encourager l'utilisation d'instruments économiques pour assurer la cohérence avec la hiérarchie des déchets de l'UE.
- ✓ Stratégie et plan d'action pour la gestion des ressources afin d'accroître l'efficacité et la productivité des ressources dans le secteur du tourisme

Les stratégies ciblées doivent contribuer aux stratégies/directives européennes suivantes et être facilement transférables :

- Le Green Deal de l'UE
- Plan d'action pour l'économie circulaire
- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- Une stratégie européenne pour les plastiques dans une économie circulaire

---

<sup>3</sup> A titre d'exemple, voir [Tourism and water, a difficult relationship that should be exemplary | We Are Water](#)

- Directive-cadre sur les déchets - Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources (COM(2011) 571)
- Directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE
- La stratégie de croissance de l'UE pour un avenir durable
- Directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires
- Stratégie pour les PME
- Mission de l'UE : Villes climatiquement neutres et villes intelligentes
- Stratégie de l'UE pour le tourisme durable (P9 TA(2021)0109)

En développant de telles solutions, stratégies et plans d'action, les projets contribueront aux indicateurs suivants du Programme :

- **Indicateur de réalisation "Solutions élaborées conjointement" (RCO116)**

Cet indicateur recense les solutions nouvellement développées par le partenariat du projet ou les solutions déjà développées qui sont adaptées au contexte et à la zone géographique du Programme par le partenariat.

- **Indicateur de réalisation "Stratégies et plans d'action élaborés conjointement" (RCO83)**

Cet indicateur recense les stratégies et les plans d'action élaborés conjointement au niveau régional ou local.

- **Indicateur de résultat "Solutions adoptées ou optimisées par les organisations" (RCR104)**

Cet indicateur mesure le nombre de solutions (définies dans le **RCO116**) développées par le projet soutenu et adoptées ou optimisées par une organisation donnée. L'adoption ou l'optimisation (effective ou au stade initial) doit avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet peut être ou non un participant direct au projet. Elle reflétera l'adoption ou la transposition à plus grande échelle des solutions pour soutenir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources comme résultats attendus du projet.

- **Indicateur de résultat "Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations" (RCR79)**

Cet indicateur mesure les stratégies/plans d'action (définis dans le **RCO83**) effectivement adoptés ou en phase initiale d'adoption, par le projet soutenu. L'adoption doit avoir lieu pendant la mise en œuvre ou à la clôture du projet. L'organisation qui adopte les stratégies/plans d'action développés par le projet peut être ou non un participant direct au projet. L'adoption doit être démontrée et documentée par les organisations qui l'ont adoptée. Elle reflétera la coopération entre les parties prenantes tout au long des systèmes de production et de la chaîne de valeur de la gestion des déchets, et l'adoption de stratégies d'économie circulaire, y compris l'intégration des principes/pratiques de circularité dans les politiques existantes.

#### **Sous l'O.S 2.4**

Liste indicative de solutions :

Les solutions ciblées visent à prévenir et à gérer les risques liés aux activités touristiques, à renforcer la protection de l'environnement et à promouvoir des modèles de gestion durable du tourisme.

- ✓ Solutions pour augmenter la capacité de surveillance et de gestion des risques liés au tourisme dans les zones touristiques.
- ✓ Des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les risques liés au changement climatique qui entravent la durabilité du secteur du tourisme.
- ✓ Solutions pour accroître la résilience des zones urbaines face aux risques d'une pression touristique excessive et améliorer la qualité de vie dans les zones dépendant du secteur touristique.
- ✓ Solutions pour réduire l'impact des activités touristiques sur l'environnement, y compris la réduction des émissions de CO2
- ✓ Solutions pour déclencher le financement de la transition énergétique dans les espaces et équipements touristiques et pour le déploiement de solutions fondées sur la nature dans les zones urbaines.
- ✓ Solutions pour mettre en œuvre un modèle de tourisme durable avec une utilisation plus respectueuse de l'environnement et des ressources naturelles.
- ✓ Solutions pour la récupération des écosystèmes dont la résilience face aux catastrophes naturelles et au changement climatique a été mise à mal par le tourisme de masse.
- ✓ Solutions pour l'inclusion de la gestion de crise dans les plans de gestion touristique des destinations
- ✓ Solutions pour le déploiement d'énergies renouvelables non combustibles dans les installations touristiques
- ✓ Solutions améliorant la connexion aux services pour les zones urbaines et les zones intérieures/éloignées, y compris les îles, afin de faciliter le développement d'un tourisme durable dans ces zones.

Liste indicative des stratégies et des plans d'action :

- ✓ Stratégies et plans d'action pour l'adaptation au changement climatique du secteur du tourisme au niveau régional et local
- ✓ Stratégie et plan d'action pour l'énergie durable et plan d'action pour le climat au niveau régional et local, adaptés au secteur du tourisme
- ✓ Stratégie et plan d'action pour les stratégies de rénovation à long terme du parc immobilier au niveau régional et local, en particulier pour la rénovation des infrastructures touristiques ou la réorientation de la destination des bâtiments vers des activités touristiques
- ✓ Stratégie et plan d'action pour les agendas de transition vers une énergie propre (pour les îles) au niveau régional et local, adaptés au secteur du tourisme.
- ✓ Stratégie et plan d'action pour les agendas urbains au niveau local, dans la perspective du tourisme durable
- ✓ Stratégie et plan d'action visant à contribuer à une mise en œuvre plus efficace des politiques et instruments existants, à améliorer l'accès aux financements/investissements et à créer des zones urbaines/de vie plus résistantes au climat, adaptées au secteur du tourisme.
- ✓ Stratégie et plans d'action pour l'intégration de l'adaptation et de la résilience au changement climatique dans les plans de développement locaux/régionaux concernant le secteur du tourisme.
- ✓ Stratégie et plans d'action pour mettre en œuvre un modèle de tourisme durable, plus respectueux de l'environnement, des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

- ✓ Stratégies et plans d'action pour la promotion d'un comportement plus durable en matière de tourisme auprès du grand public, en tenant compte de la valeur ajoutée de la culture pour aborder les questions environnementales afin de modifier les comportements en matière d'utilisation des ressources dans les pratiques touristiques.

Les stratégies ciblées doivent être facilement transférables et contribuer aux stratégies/directives suivantes :

- Le Green Deal de l'UE
- Nouvelle stratégie européenne d'adaptation au changement climatique
- Loi européenne sur le climat (atteindre la neutralité climatique d'ici 2050)
- Le Pacte européen pour le climat (actions axées sur les citoyens en faveur d'espaces de vie, de transports, de bâtiments et de compétences écologiques), ainsi que le Nouveau Bauhaus européen
- Agenda urbain pour l'UE
- Stratégie de l'UE "Vague de rénovation" pour le secteur du bâtiment
- Refonte de la directive européenne sur les énergies renouvelables
- Stratégie de l'UE sur l'intégration des systèmes énergétiques
- Initiative "Énergie propre pour les îles de l'UE
- Stratégie de l'UE en matière de mobilité durable et intelligente
- Directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE
- Nouvelle stratégie forestière de l'UE
- Directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires
- Stratégie de l'UE en faveur des PME
- Mission de l'UE : Villes climatiquement neutres et villes intelligentes
- Stratégie de l'UE pour le tourisme durable (P9 TA(2021)0109)

Dans l'ensemble, les stratégies et les plans d'action doivent soutenir le plan global de l'UE visant à porter l'objectif climatique de l'UE pour 2030 à au moins 50 % et à 55 % de manière responsable.

En développant de telles solutions, stratégies et plans d'action, les projets contribueront aux indicateurs suivants du Programme :

- **Indicateur de réalisation "Solutions élaborées conjointement" (RCO116)**

Cet indicateur comptabilise les solutions nouvellement développées par le partenariat du projet ou les solutions déjà développées qui sont adaptées au contexte du Programme et à la zone géographique par le partenariat.

- **Indicateur de réalisation "Stratégies et plans d'action élaborés conjointement" (RCO83)**

Cet indicateur recense les stratégies et les plans d'action élaborés conjointement au niveau régional ou local.

- **Indicateur de résultat "Solutions adoptées ou optimisées par les organisations" (RCR104)**

Cet indicateur mesure le nombre de solutions (définies dans le **RCO116**) (autres que juridiques ou administratives), développées par le projet soutenu et adoptées ou mises à l'échelle par une organisation donnée. L'adoption ou l'optimisation (effective ou au stade initial) doit avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet. L'organisation qui adopte les solutions

développées par le projet peut être ou non un participant direct au projet. L'adoption ou la transposition à plus grande échelle des solutions visant à promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophes et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes, seront les résultats attendus du projet.

· **Indicateur de résultat "Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations" (RCR79)**

Cet indicateur mesure les stratégies/plans d'action (définis dans le **RCO83**) effectivement adoptés ou en phase initiale d'adoption, par le projet soutenu. L'adoption doit avoir lieu pendant la mise en œuvre ou à la clôture du projet. L'organisation qui adopte les stratégies/plans d'action développés par le projet peut être ou non un participant direct au projet. Il reflétera la capacité accrue des autorités publiques à planifier et à financer efficacement l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique et renforcera l'engagement des citoyens en faveur de zones de vie plus durables en Méditerranée.

**Sous l'OS 2.7**

Liste indicative de solutions :

Les solutions ciblées visent à améliorer la gestion durable des ressources naturelles, à restaurer les milieux naturels surexploités et pollués et à permettre de renforcer la gestion, le suivi et la connexion des milieux naturels.

- ✓ Solutions pour accroître la connectivité entre les écosystèmes naturels à fort potentiel touristique grâce à des plans de gestion efficaces et durables.
- ✓ Solutions pour soutenir l'utilisation durable des ressources naturelles dans les activités touristiques et considérer les services écosystémiques comme un atout touristique à promouvoir.
- ✓ Des solutions pour restaurer les habitats naturels dégradés, y compris dans les zones urbaines, leur permettant de retrouver leur résilience face à la pression touristique.
- ✓ Solutions pour protéger et préserver la biodiversité dans les zones soumises à une forte pression touristique grâce à la coordination et à la coopération entre les réseaux et les initiatives clés de la Méditerranée sur ce thème.
- ✓ Des solutions pour gérer les zones protégées d'intérêt particulier pour le tourisme, en fournissant un cadre aux opérateurs économiques
- ✓ Solutions pour explorer/promouvoir le lien entre le patrimoine culturel et naturel, en particulier avec les zones de conservation de la nature dans le cadre du réseau européen Natura 2000.

Liste indicative des stratégies et des plans d'action :

- ✓ Stratégie et plan d'action pour l'amélioration, la mise en œuvre et l'application des politiques/législations environnementales concernant le secteur du tourisme.
- ✓ Stratégie et plan d'action pour renforcer les liens entre les pratiques de tourisme durable, la protection de l'environnement, le développement durable et la santé des citoyens.
- ✓ Stratégie et plan d'action pour l'intégration de la protection, de la conservation et de la restauration des ressources naturelles dans les stratégies touristiques territoriales, en tant que piliers d'une croissance à long terme et durable dans les zones touristiques.
- ✓ Stratégie et plan d'action pour redistribuer les flux touristiques dans l'espace et dans le temps

Les stratégies ciblées doivent contribuer aux stratégies/directives suivantes et être facilement transférables :

- Le Green Deal de l'UE
- Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité
- Stratégie de planification de l'espace maritime de l'UE
- Directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE
- Plan d'action pour une pollution zéro
- Nouvelle stratégie européenne d'adaptation au changement climatique
- Agenda urbain pour l'UE
- Directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE
- Directive européenne sur les habitats
- Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
- Convention de Barcelone
- Convention sur la diversité biologique
- Convention de Ramsar
- Mission de l'UE : Villes climatiquement neutres et villes intelligentes
- Nouvelle stratégie forestière de l'UE
- Stratégie de l'UE pour le tourisme durable (P9 TA(2021)0109)

En développant de telles solutions, stratégies et plans d'action, les projets contribueront aux indicateurs suivants du Programme :

- **Indicateur de réalisation "Solutions élaborées conjointement" (RCO116)**

Cet indicateur recense les solutions nouvellement développées par le partenariat du projet ou les solutions déjà développées qui sont adaptées au contexte et à la zone géographique du Programme par le partenariat.

- **Indicateur de réalisation "Stratégies et plans d'action élaborés conjointement" (RCO83)**

Cet indicateur recense les stratégies et les plans d'action élaborés conjointement au niveau régional ou local.

- **Indicateur de résultat "Solutions adoptées ou optimisées par les organisations" (RCR104)**

Cet indicateur mesure le nombre de solutions (définies dans le **RCO116**) (autres que juridiques ou administratives), développées par le projet soutenu et adoptées ou optimisées par une organisation donnée. L'adoption ou l'optimisation (effective ou au stade initial) doit avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet ou à la clôture du projet. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet peut être ou non un participant direct au projet. Elle reflétera l'adoption ou la transposition à plus grande échelle des solutions pour soutenir la protection, la préservation et la restauration des ressources naturelles comme résultats attendus du projet.

- **Indicateur de résultat "Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations" (RCR79)**

Cet indicateur mesure les stratégies/plans d'action (définis dans le **RCO83**) effectivement adoptés ou en phase initiale d'adoption, par le projet soutenu. L'adoption doit avoir lieu pendant la mise

en œuvre ou à la clôture du projet. L'organisation qui adopte les stratégies/plans d'action développés par le projet peut être ou non un participant direct au projet. Il reflétera la capacité accrue des autorités publiques à améliorer et adopter efficacement les stratégies environnementales en tant que moteur du développement économique durable en Méditerranée.

### **En outre, tous les projets doivent contribuer aux indicateurs :**

- **Indicateur de réalisation "Organisations coopérant au-delà des frontières" (RCO87) :**

L'indicateur recense les organisations qui coopèrent formellement au projet soutenu. Une organisation est l'entité légale agissant en tant que partenaire ou partenaire associé dans le projet.

- **Indicateur de résultat "Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue grâce à leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières" (ISP1):**

Cet indicateur mesure le nombre d'organisations (définies dans le RCO87) qui ont participé activement aux activités de coopération d'un projet au-delà des frontières et qui ont ainsi augmenté leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Il se réfère en particulier aux organisations qui participent activement à l'élaboration de solutions, de stratégies et de plans d'action communs. Il reflétera le changement recherché pour les bénéficiaires finaux du programme, à savoir une capacité institutionnelle accrue pour une meilleure gouvernance.

Veillez vous référer au Manuel du Programme (Section I.C Annexe C. "Description des indicateurs du Programme") pour plus de détails concernant les indicateurs de réalisation et de résultat.

## **QUELS SONT LES TERRITOIRES ET LES GROUPES CIBLES VISES ?**

Les interventions prévues par les projets doivent couvrir certains types spécifiques de territoires du Programme (territoires cibles) et viser des groupes spécifiques de bénéficiaires (groupes cibles), afin de maximiser leur impact dans le cadre des objectifs poursuivis par la mission correspondante.

### **Territoires cibles**

L'espace ciblé par le Programme va au-delà de son espace de coopération<sup>4</sup> et couvre une grande variété de territoires dans toute la Méditerranée dont les défis pourraient être relevés par les projets. Une sélection réaliste et détaillée des territoires couverts est fondamentale pour son succès.

En particulier, dans le cadre de la mission "TOURISME DURABLE", la plupart des territoires du Programme sont concernés par les problématiques abordées par celui-ci. Néanmoins, les domaines suivants sont particulièrement indiqués pour des projets :

- Zones naturelles protégées et espaces verts en général offrant des services écosystémiques ;
- Zones urbaines souffrant d'un manque de ressources ou d'un excès de déchets en raison de la forte pression touristique ;
- Îles et régions éloignées ;

---

<sup>4</sup> Voir note de bas de page 1

- Zones rurales et de montagne ;
- Zones côtières/maritimes ;
- Zones ayant le potentiel d'offrir des alternatives de tourisme durable aux activités touristiques traditionnelles ;
- Zones touristiques particulièrement vulnérables au changement climatique et aux catastrophes naturelles ;
- Intérieur (zones humides à l'intérieur des terres, eaux douces, rivières, lacs, barrages, ...) ;
- Zones d'intérêt particulier (patrimoine naturel et culturel).

## **Groupes cibles**

Les principaux groupes cibles du Programme sont les autorités publiques nationales, régionales et locales engagées dans l'élaboration des politiques, en collaboration avec d'autres organismes compétents chargés de la définition et de la mise en œuvre des politiques.

En particulier, dans le cadre de la mission "TOURISME DURABLE", les principaux groupes cibles sont :

- Les autorités locales, régionales et nationales ayant des compétences en matière de tourisme, de gestion des ressources et des déchets, d'urbanisme, de transport et d'environnement ;
- PME et opérateurs économiques du secteur du tourisme ;
- Organisations de soutien aux entreprises ;
- Universités, établissements d'enseignement supérieur et centres de recherche ;
- Société civile, communautés et associations locales, ONG impliquées dans les questions liées au tourisme, à la consommation, à la réduction des déchets, à la préservation du patrimoine culturel, à la conservation et à la restauration des écosystèmes ;
- Organisations de gestion des destinations ;
- Agences de gestion du tourisme ;
- Organisations/organismes de gestion de l'énergie ;
- Centres et organismes de recherche ;
- Organisations de recyclage ;
- Opérateurs d'infrastructures (autorités portuaires, aires marines protégées, etc.).

## **COORDINATION AVEC LES PROJETS DE COMMUNAUTE THEMATIQUE ET LES PROJETS DE DIALOGUE INSTITUTIONNEL**

Chaque projet doit participer activement à la communauté thématique de la mission à laquelle il appartient, et bénéficier de l'expérience et du soutien des Projets de Gouvernance. Ces activités seront cofinancées par le budget du projet.

En effet, dans la stratégie du Programme, les Projets de Gouvernance visent à amplifier les résultats des Projets Thématiques, non pas individuellement, mais plutôt en combinaison avec les résultats d'autres projets afin d'atteindre des objectifs de plus grande importance. À cette fin, les projets de gouvernance, et en particulier les projets de communauté thématique, mettront en œuvre des activités axées sur le partage, l'échange et le développement de synergies entre les projets relevant de la même mission. Cela implique une participation active à ces activités de groupe et un investissement dans les activités des projets de gouvernance afin de maximiser l'impact des résultats. Les détails de ces activités seront développés par les projets de gouvernance qui dirigeront leur mise en œuvre, mais dès le départ, les projets thématiques doivent adhérer à cette approche de coopération entre projets pour que la stratégie du Programme fonctionne. Dans la

proposition de projet, cette dimension doit être intégrée, et une partie du budget doit rester flexible pour permettre au moins la participation aux réunions (à titre indicatif 2 par an) et la préparation nécessaire (fournir des données, participer à des ateliers collectifs, etc).

Cependant, indépendamment des activités spécifiques qui seront proposées par les PCT et les PDI, le Programme soutiendra la mise en œuvre de l'Académie Euro-MED en coordination avec ces projets, qui servira de plateforme de formation pour soutenir la diffusion et le transfert des connaissances et des résultats. Dans ce cadre, tous les projets thématiques devront participer à l'élaboration conjointe de matériel pédagogique et devront produire au moins une courte présentation vidéo qui sera publiée dans la section ressources de l'Académie. La création de cette vidéo sera encadrée par le Comité de Pilotage de l'Académie composé de représentants du SC et des projets de gouvernance afin d'assurer une harmonie et une approche commune.

La production de cette vidéo, dont la durée ne devrait pas dépasser 1 minute (les caractéristiques finales seront déterminées avec les membres du Comité de Pilotage), devra être prévue dans les activités de tout projet thématique.

En outre, comme indiqué ci-dessus, voici deux activités indicatives qui devraient au moins être prévues :

- 2 réunions en face à face par an impliquant le Chef de file et un chargé de communication/référent optimisation des résultats.

- Participation à un événement de communication conjoint pendant la durée du projet.

Pour plus de détails sur les activités à prévoir, veuillez vous référer au Manuel du Programme, sections "Concevoir les activités du projet" et "Élaborer mon budget".

## **SUR QUOI LES PROJETS DOIVENT-ILS S'APPUYER ?**

La capitalisation des expériences et des résultats est un fil conducteur du Programme et le cœur de la Stratégie d'Optimisation des Résultats. Par conséquent, les propositions de projets devront prendre en compte au moins l'expérience du Programme Interreg MED 2014-2020 et s'inspirer de la mise en œuvre et des travaux des projets précédemment mis en œuvre.

Des séminaires seront organisés par le SC pendant la phase de candidature pour faciliter cette tâche. La participation aux séminaires susmentionnés est cruciale pour la rédaction des candidatures.

A cette fin, nous vous invitons à consulter la bibliothèque du programme Interreg MED 2014-2020 où vous trouverez les principaux livrables de tous les projets : . [Interreg MED \(interreg-med.eu\)](https://interreg-med.eu) . Veuillez noter que les références aux résultats des projets ne concernent que les résultats finalisés et sont sujets à des informations supplémentaires et à des mises à jour.

Pour la mission " TOURISME DURABLE ", il est fortement recommandé de consulter le document "[Catalogue of Projects outputs and policy targets](#)", élaboré par la Communauté thématique Tourisme Durable du Programme Interreg MED 2014-2020. Il présente les réalisations les plus importantes des projets mis en œuvre au cours de la période de programmation correspondante. (Veuillez noter que ce catalogue n'intègre pas les réalisations des projets en cours et sera mis à jour au cours de l'automne 2022, nous vous invitons à consulter le site internet du Programme pour plus de détails sur les projets en cours).

Vous trouverez notamment les documents et ouvrages suivants, indispensables pour comprendre le travail entrepris et les résultats déjà obtenus :

Solutions :

**Outil en ligne pour calculer la capacité de transport touristique** (TCC) d'une destination - . [Alter Eco project](#)

Outil en ligne pour comprendre, comparer, évaluer et noter les performances en matière d'**utilisation rationnelle et de gestion de l'eau**. [Castwater project](#)

**Outil de gouvernance pour les zones côtières** (Contrat de Côte) - [Coasting project](#)

**Boîte à outils pour la durabilité du tourisme côtier**, afin de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation de l'impact du tourisme. [Co-Evolve project](#)

**Label pour les prestataires de services touristiques** qui appliquent des mesures spécifiques de gestion durable de l'énergie, de l'eau et des déchets et qui sensibilisent leurs clients. [Consume-Less project](#)

**Norme de produit écotouristique** pour évaluer et contrôler la qualité, la durabilité et l'utilisation des ressources des produits écotouristiques dans les destinations touristiques. [Destimed Project](#)

**Calculateur d'empreinte écologique** - [Destimed project](#)

**Plate-forme de gestion des flux touristiques** - [Herit-Data project](#)

**Modèle de plage verte** - [Mitomed+ project](#)

**Outil en ligne permettant d'interpréter la dynamique du tourisme** en fonction de la réputation, de l'attrait, de la compétitivité et de la durabilité. [ShapeTourism project](#)

**Modèle économique du tourisme de pêche** - [Tourismed project](#)

Liste d'actions testées pour les **îles** afin de mesurer et de **réduire** concrètement les **déchets** qui pénètrent dans l'environnement (déchets marins et nutriments anthropiques). [Blueislands project](#)

**Le projet de Réseau de montagne** pour développer de nouveaux itinéraires "Eco-voyages". [Emblematic project](#)

Stratégies / Action plans :

**Feuille de route** pour l'adoption d'un modèle d'entreprise pour la gestion des **sites du patrimoine culturel subaquatique** (musées et parcs de plongée) et pour la création de centres de sensibilisation aux connaissances. [Bluemed project](#)

**Plan de gestion et de protection d'une zone côtière d'intérêt touristique** et de riche patrimoine naturel en Méditerranée. [Inherit project](#)

Plans d'action pour le développement des **itinéraires cyclables méditerranéens** EuroVelo8 - [Medcycletour project](#)

Plan d'action pour une **chaîne de valeur durable dans le secteur de la croisière** [Sirocco project](#)

**Recommandations politiques** pour un tourisme durable à l'échelle de la Méditerranée (basées sur les résultats de toute la communauté du projet MED) - [Sustainable Tourism Community project](#)

La capitalisation des connaissances et des expériences ne s'arrête pas au Programme Interreg MED. Pour cette raison, il est important de considérer dans la rédaction de votre proposition les résultats des projets mis en œuvre dans le cadre d'autres programmes ou initiatives pertinents. Suite à la consultation des Programmes Interreg et des stratégies / initiatives couvrant la zone méditerranéenne, vous pouvez consulter les projets/programmes suivants :

[Programme Italie-France Maritime :](#)

- [MARITTIMOTECH Project](#)
- [SMART DESTINATION Project](#)
- [QUALIPORTI Project](#)
- [MOBIMART Project](#)
- [MOBIMART Plus Project](#)
- [INTENSE Project](#)

[ADRION Programme:](#) ADRION Thematic Cluster Towards Sustainability in Cultural and Natural Tourism Destinations

[ENI CBC MED:](#) Projects on Sustainable Tourism

[Italia-Croatia Programme:](#) Nautical Tourism projects

[Greece-Albania Programme:](#) Specific Objective 2.1 Tourism Development

[Croatia - Bosnia and Herzegovina – Montenegro Programme:](#) Project Axis 3 (Tourism and Cultural Heritage)

[EU Strategy for the Alpine Region projects](#)

Vous êtes également invités à prendre en considération les résultats d'autres programmes financés par l'UE , pour lesquels le tourisme durable est courant. Vous pouvez consulter toutes les informations concernant les programmes financés par l'UE et les résultats dans les liens suivants : <https://interreg.eu/>, <https://keep.eu>, et [Projets et résultats \(europa.eu\)](#).

## FICHE TECHNIQUE

### ALLOCATION FINANCIÈRE ET DURÉE DU PROJET

L'allocation financière indicative pour cet Appel à propositions est d'**environ 86 millions d'euros** au total (69M€ de fonds Interreg + 17M€ de cofinancement national), dont environ **21M€** pour ce Cahier des Charges.

**Un nombre estimé de 40-45 projets est attendu pour cet appel, dont 10-12 pour ce Cahier des Charges.**

Quelques projets d'étude, une majorité de projets de test et quelques projets de transfert devraient travailler au sein d'une même mission dans le cadre de cet Appel, en fonction de la qualité et de la pertinence des propositions reçues.

- Le budget total par projet d'**étude** ne doit pas dépasser **600 000** EUR.
- Le budget total par projet de **test** ne doit pas dépasser **3 000 000** EUR.
- Le budget total par projet de **transfert** ne doit pas dépasser **1 000 000** EUR.

Durée du projet d'étude : maximum 27 mois

Durée du projet de test : maximum 33 mois

Durée du projet de transfert : maximum 27 mois

### STRUCTURE DE PARTENARIAT PRÉVUE POUR CET APPEL

- **A minima, le partenariat du projet doit être composé de partenaires basés dans cinq (5) pays différents au sein de l'espace de coopération du programme Interreg Euro-MED** (critères d'éligibilité B.1).
- **Le CdF est un organisme public, ou un organisme de droit public** (tel que défini dans la directive 2014/24/UE) (critère d'éligibilité B.2).

NB : Les institutions qui souhaitent participer au projet sans contribuer financièrement sont considérées comme des "partenaires associés" (PA) pour lesquels aucune limite de participation n'est fixée ; elles ne sont pas prises en compte dans le respect de la composition minimale du partenariat<sup>5</sup>.

Aucune exigence spécifique ne s'applique à la composition du partenariat ou à la participation aux appels passés et en cours. Toutefois, la participation à plusieurs projets dans le cadre d'un même appel n'est pas encouragée car elle pourrait compromettre la qualité de la mise en œuvre.

### DATES CLES DU PROJET

**Date de début des activités** : 1<sup>er</sup> mai 2023

**Date de fin des projets d'étude** : 31 juillet 2025

**Date de fin pour les projets de test** : 31 janvier 2026

**Date de fin des projets de transfert** : 31 juillet 2025

---

<sup>5</sup> Cf Manuel du Programme : définition de "partenaire associé".

Veillez considérer que les **activités liées à la mise en œuvre et aux activités de clôture** (c'est-à-dire la préparation et la présentation de la certification finale par les PP et le rapport final du projet et la demande de paiement par les CdF) doivent être **terminées avant la date de fin du projet**.

#### Procédure accélérée :

Une fois les projets d'étude et de test terminés, une procédure accélérée est prévue pour leur permettre d'aller plus loin dans un nouveau projet. En conséquence, les projets d'étude auront la possibilité de candidater pour un projet de test et les projets de test pour un projet de transfert. La performance des projets, basée essentiellement sur la qualité des résultats/solutions proposés, sera évaluée par le Programme au cours des derniers mois des projets, afin de sélectionner ceux qui seront invités à répondre à un appel à projets restreint, juste après la fin de leur projet.

## CALENDRIER DE L'APPEL

Le calendrier provisoire de l'Appel à projets thématiques Euro-MED02 est le suivant :

Étapes clés	Dates
Événement d'information transnational pour l'ouverture de l'appel	23 juin 2022 à Limassol (Chypre) et en ligne
Ouverture de l'appel	27 juin 2022 à midi, heure de Bruxelles
Campagne nationale d'information par les autorités nationales du Programme	Suivre les calendriers nationaux
Réunions techniques	7 juillet : Partenariat & Cadre logique, Indicateurs 8 septembre : Plan de travail / Activités obligatoires 22 septembre : Budget/Eligibilité des dépenses 6 octobre : Q&R
Clôture de l'appel	27 octobre 2022 à 13h, heure de Bruxelles
Dépôt des annexes obligatoires	10 novembre 2022
Évaluation des propositions	Novembre 2022 – mi-mars 2023
Sélection par le Comité du Programme	Fin mars 2023
Procédures de pré-contractualisation et de contractualisation	Avril 2023
Date de démarrage des projets	1er mai 2023

Veillez noter que les détails de ce calendrier sont susceptibles d'être modifiés et doivent être considérés comme indicatifs.

## PROCEDURES DE DEPOT DES PROPOSITIONS, D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Cette section détaille la procédure de dépôt des propositions, l'évaluation et le processus de sélection dans le cadre de l'**Appel Euro-MED02 – PROJETS THEMATIQUES**. En complément du présent cahier des charges, du Manuel du Programme, ainsi que de tous les documents nécessaires à l'élaboration de la candidature (version de courtoisie du formulaire de candidature, modèles de déclarations des partenaires et les guides Jems), sont disponibles sur le site web du Programme, sur la page dédiée à l'appel.

### DEPÔT DES PROPOSITIONS

Le Chef de file est responsable de la procédure du dépôt du dossier de candidature au nom de l'ensemble du partenariat du projet et devra créer un profil sur la plateforme Jems pour accéder au formulaire en ligne.

Il est important de s'assurer que l'**adresse e-mail utilisée** pour la création du compte est **facilement consultable** par le soumissionnaire, car elle sera automatiquement reprise par le système pour la réception de toute notification ultérieure, confirmation, etc.

La procédure de candidature à cet Appel se déroule en **deux étapes consécutives** :

- ➡ **Le dépôt du formulaire de candidature, Appel Euro-MED02 - PROJETS THÉMATIQUES, rédigé en anglais ou en français : à valider sur "Jems" avant le 27/10/2022, à 13h00 (heure de Bruxelles).** (Critère d'éligibilité A.1)
- ➡ **Le dépôt de plusieurs annexes obligatoires : à télécharger sur Jems avant le 10/1/2022 à 13h00 (heure de Bruxelles).**

**Formulaire de candidature** : le modèle de formulaire de candidature des projets thématiques est le même, quelle que soit la catégorie de projet à laquelle un Chef de file postule **et doit être créé et complété sur la [plateforme Jems](#)**.

**La version de courtoisie du formulaire de candidature** fournie par le Programme est un document d'orientation mis à la disposition des candidats **à titre indicatif** et contient des indications sur les informations attendues dans les différentes sections du formulaire.

**Annexes obligatoires, documents à fournir**

Les annexes standard suivantes doivent être **signées et téléchargées en format PDF** dans le système avant la date ci-dessus (heure française) :

- Pour chaque partenaire participant au projet (y compris le CdF) : une copie de la déclaration du partenaire (ou CdF) **générée à partir du système Jems**. Ces formulaires doivent être **datés** et **signés par le** représentant légal de la structure partenaire.
- Pour chacun des partenaires associés (le cas échéant) : une copie de la déclaration du partenaire associé **générée à partir du système Jems**. Ces formulaires doivent être **datés** et **signés** par le représentant légal de la structure partenaire.

L'absence d'un document ou une erreur dans son contenu sera présentée au Comité et pourra être intégrée comme condition à la signature du contrat de cofinancement (sur la base de l'annexe II ci-dessous : liste des critères précontractuels).

## POINTS D'ATTENTION CONCERNANT LA VALIDITÉ D'UN DOCUMENT

**Le contenu des modèles fournis par le Programme et, le cas échéant, générés via Jems ne peut être modifié ou amendé en aucune manière. Tout modèle requérant une signature doit être daté et signé (signature manuscrite ou électronique) pour être considéré comme valide.**

**La signature électronique** est considérée comme valide pour le Programme dans la mesure où elle est reconnue au niveau national ; en cas de doute quant au format, il est recommandé de **contacter votre Autorité Nationale** (ou celle du partenaire concerné) pour s'assurer de la validité de vos documents avant de les soumettre au Programme.

**En cas de délégation de signature et quel que soit le document concerné, une preuve de délégation doit être téléchargée avec le document signé pour que celui-ci soit considéré comme valide.**

Les documents (signés) ayant été téléchargés en version PDF sur Jems, la **version papier originale** doit être conservée par les partenaires dans le dossier du projet.

## ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

- Critères **administratifs et d'éligibilité**

L'évaluation administrative et d'éligibilité est effectuée pour vérifier si une candidature répond aux critères minimums établis par le Programme pour les projets de l'Appel.

La liste des critères administratifs et d'éligibilité à respecter est donnée ci-dessous à l'**Annexe I** du présent document.

**Les propositions ne remplissant pas l'une de ces conditions seront considérées comme inéligibles et ne feront pas l'objet d'un traitement ultérieur.** Les Chefs de File seront tenus informés du résultat de cette première vérification.

- Critères d'**évaluation qualitative**

La liste des critères d'évaluation des projets est disponible ci-dessous à l'**annexe III** du présent document.

Le score pour chaque question d'évaluation sera calculé sur une échelle de 1 à 5 points. La grille d'évaluation des projets thématiques est composée de 7 questions avec une pondération variable en fonction des attentes du programme.

Les Chefs de File seront informés du résultat de cette phase d'évaluation.

- **Critères de pré-contractualisation :**

Si **2 mois**<sup>6</sup> après la date d'envoi de la communication de la décision du Programme par l'AG, les problèmes liés aux critères précontractuels n'ont pas été résolus, le Comité du Programme peut décider d'annuler la programmation du projet ou de retirer le partenaire concerné par l'un de ces critères (**Annexe II**).

---

<sup>6</sup> La date à considérer pour le calcul des deux mois est celle de l'**envoi de l'email du Secrétariat conjoint** notifiant la décision du Comité du programme.

## ANNEXE I : Liste des critères administratifs et d'éligibilité

N°	Critères
A	<b>Vérification administrative</b>
A.1	Le formulaire de candidature a été déposé via l'outil de monitoring en ligne du Programme Interreg Euro - MED, JEMs, en respectant la date limite définie dans le Cahier des Charges.
B	<b>Contrôle d'éligibilité</b>
B.1	Le projet répond aux critères minimaux relatifs à la composition du partenariat : 5 partenaires représentant 5 pays différents au sein de l'espace de coopération du Programme Interreg Euro - MED
B.2	Le Chef de File est un organisme public ou un organisme de droit public (selon la définition de la Directive 2014/24/UE).

## ANNEXE II : Liste des critères précontractuels

N°	Critères
C	<b>Contrôle précontractuel</b>
C.1	Le formulaire de candidature a été consolidé en tenant compte de problèmes techniques mineurs et/ou afin d'intégrer les ajustements dérivant de la phase d'évaluation ou des recommandations/conditions du Comité de Suivi du Programme.
C.2	Les annexes obligatoires pour chaque partenaire et partenaires associés ont été dûment signées et téléchargées dans l'outil de monitoring en ligne Interreg Euro-MED JEMs (y compris, le cas échéant, la Déclaration De Minimis et la Déclaration Ad hoc pour les Organisations Internationales en vertu du droit international). Le cas échéant, les partenaires du projet ont utilisé le modèle fourni par le Programme sans en modifier le contenu/la forme.
C.3	Dans le cas d'un partenaire situé en dehors de l'espace de coopération Interreg Euro-MED, un accord relatif à la gestion et au contrôle entre l'Autorité de Gestion et l'Autorité Nationale ou Régionale européenne concernée a été établi ou la procédure est déjà en cours.
C.4	Les informations administratives ont été consolidées dans le formulaire de candidature (identité du partenaire, adresse, coordonnées, informations juridiques et financières, compte bancaire).
C.5	Le budget a été consolidé dans le formulaire de candidature et, le cas échéant, les documents ad hoc obligatoires ont été mis à jour en conséquence et fournis au SC (utilisation correcte du taux forfaitaire, origine correcte de la source de cofinancement, document ad hoc pour les frais de voyage et de logement déclarés comme coût réel, prévision par semestre, répartition des coûts de préparation, autoévaluation des aides d'État).

## ANNEXE III : Liste des critères d'évaluation qualitative

### **L'évaluation qualitative se déroulera en 2 phases, la première étant éliminatoire.**

Le score par question d'évaluation sera calculé sur une échelle de 5 points, avec quatre sections dans la première phase et trois dans la seconde phase d'évaluation. Trois sections ont reçu une pondération de x2 compte tenu de leur importance dans cet appel (1. Pertinence par rapport au contexte Euro-MED, 4. Pertinence du partenariat, 6. plan de travail).

Le score final maximal pouvant être atteint par une proposition est de 50 points, ce qui correspond à un pourcentage de 100 %.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, vous trouverez dans la première colonne les principales questions d'évaluation. Chaque question principale est soutenue par des sous-questions spécifiques (principes directeurs de l'évaluation) et correspond à des sections spécifiques du formulaire de candidature, comme indiqué dans la grille d'évaluation ci-dessous.

Chaque score de la question principale consiste en un score unique, prenant en compte tous les éléments mentionnés en tant que sous-questions.

### **Première phase d'évaluation :**

La première phase d'évaluation ne portera que sur une partie du formulaire de candidature. Toutes les questions nécessaires à la première évaluation sont concentrées dans les critères d'évaluation stratégiques. Ceci afin de garantir la qualité des principes les plus importants pour un projet Interreg : contexte, transnationalité, cadre logique et partenariat.

Les sections suivantes du formulaire de demande sont évaluées lors de la première phase :

- C.2, C.7.5 sur la pertinence et le contexte du projet (approche du projet, transnationalité, synergies et complémentarités, intégration des stratégies, critères de coopération)
- C.1. et A.5 sur l'orientation du projet (logique d'intervention)
- B, C.3, 7.1 et 7.2 sur le partenariat

Les questions d'évaluation suivantes seront abordées au cours de la première phase :

1. Pertinence du projet (avec le contexte Interreg Euro-MED, y compris, le cas échéant, la contribution du projet aux priorités des stratégies macro-régionales et de bassin maritime et les attentes de l'appel)
2. Caractère de coopération
3. Logique d'intervention du projet
4. Pertinence du partenariat

Seul le contenu du formulaire correspondant aux sections ci-dessus sera évalué à ce stade. Il est donc essentiel de cibler les sections et les contenus en relation avec les questions clés sans disperser les réponses.

Le score minimum requis lors de la première phase d'évaluation est de **18 points sur 30** (représentant 60% du score maximum).

Toutes les candidatures ayant atteint le score minimum demandé seront admises à la seconde phase d'évaluation. Les projets admis à la seconde phase conserveront leurs scores dans les sections déjà évaluées lors de la 1ère phase d'évaluation. Chaque section non évaluée lors de la 1ère phase sera évaluée lors de la 2ème phase.

## 2<sup>nd</sup> phase d'évaluation :

Les sections suivantes du formulaire de candidature sont évaluées lors de la deuxième phase :

- C.4, C.5, C.6, C.7 et C.8 sur le plan de travail, la gestion, l'approche de communication et les plans à long terme.
- C.7.6. sur les principes horizontaux
- D et E sur le budget

Les questions d'évaluation suivantes seront traitées dans la deuxième phase :

5. Principes horizontaux
6. Plan de travail
7. Budget

Le score final maximal pouvant être atteinte par une proposition évaluée sur les deux étapes est de 50 points.

Le seuil pour que les projets soient recommandés pour approbation au Comité du Programme par le Secrétariat conjoint est de **35 sur 50** (représentant 70% du score maximum).

Les projets seront sélectionnés en tenant compte de leur score (par ordre décroissant), des positions de chaque délégation nationale et du budget disponible pour l'appel.

**Après l'évaluation de toutes les propositions, celles-ci sont classées en fonction de leur note globale finale, par mission.** La décision finale d'approbation ou de rejet du projet est prise par le Comité du Programme. Sur la base de leur score global et de leur classement final, la proposition ayant obtenu le meilleur score par mission sera approuvée. Si les meilleures propositions obtiennent le même score, les candidats seront invités à un entretien et à présenter leur proposition.

## Identification du projet

Acronyme du projet	<i>Prérempli depuis le formulaire de candidature</i>
Titre du projet	<i>Prérempli depuis le formulaire de candidature</i>
Numéro du projet	<i>Prérempli depuis l'outil de monitoring JeMS</i>
Nom de l'organisation partenaire principale (anglais)	<i>Prérempli depuis le formulaire de candidature</i>

## 1. Critères stratégiques d'évaluation

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ... (Sous questions)	SCORE	Commentaire	Sections dans le FdC
Pertinence du projet (avec le contexte Euro-MED et les attentes de l'appel)  <i>Dans quelle mesure la nécessité du projet est-elle justifiée ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet répond à des défis territoriaux communs du Programme ou à des atouts communs de 'espace du Programme - le projet répond à un besoin réel (bien justifié, raisonnable, bien expliqué).</li> <li>Le projet contribue clairement à une stratégie plus large à un ou plusieurs niveaux politiques (UE / national / régional).</li> <li>Les actions du projet soutiendront l'utilisation et le transfert plus larges des connaissances disponibles et démontreront de nouvelles solutions qui vont au-delà des pratiques existantes dans le secteur/domaine du Programme/pays participants ou adapteront et mettront en œuvre des solutions déjà développées.</li> </ul>			C.2.1 C.2.2 C.2.5 C.2.2 C.2.6
2.Caractère de la coopération  <i>Quelle est la valeur ajoutée de la coopération transnationale ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'importance de l'approche transnationale pour le sujet traité est clairement démontrée.</li> <li>Les résultats ne peuvent pas (ou seulement dans une certaine mesure) être atteints sans une coopération transnationale.</li> <li>Il y a un avantage clair à coopérer pour les groupes cibles / l'espace du Programme.</li> <li>Les critères de coopération sont remplis (veuillez noter que l'évaluateur accordera une attention particulière au respect d'au moins 3 des critères de coopération suivants : développement conjoint (obligatoire), mise en œuvre conjointe (obligatoire) et dotation conjointe en personnel ou financement conjoint).</li> </ul>			C.2.3 C.2.4 C.7.5

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ... (Sous questions)	SCORE	Commentaire	Sections dans le FdC
3. Logique d'intervention du projet  <i>Dans quelle mesure la logique d'intervention du projet est-elle pertinente ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs généraux et spécifiques du projet (y compris les objectifs de communication) contribuent clairement à la réalisation de l'objectif spécifique prioritaire du Programme et sont liés à la Stratégie d'Optimisation des Résultats et à la mission abordée...</li> <li>• Les réalisations et les résultats du projet contribuent aux indicateurs du Programme - et sont conformes aux objectifs spécifiques et aux exigences de la priorité.</li> </ul>			C.1  C.4(seulement la description des objectifs spécifiques)  A.5
4.Pertinence du partenariat  <i>Dans quelle mesure la composition du partenariat est-elle pertinente pour le projet proposé ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet implique les acteurs pertinents nécessaires pour relever le défi/l'atout commun pour le développement territorial et les objectifs spécifiés pour la mission abordée.</li> <li>• Le partenariat du projet :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- est équilibré du point de vue des secteurs, territoires et des compétences</li> <li>- est composé de partenaires complémentaires</li> <li>- chaque partenaire joue un rôle défini</li> </ul> </li> <li>• Les organisations partenaires ont une expérience et une compétence avérées dans le domaine thématique concerné, ainsi que la capacité nécessaire pour mettre en œuvre le projet (ressources financières, humaines, etc.) - en particulier, le chef de file démontre sa capacité/compétences à coordonner l'action du projet et le partenariat.</li> <li>• Les partenaires associés ont un rôle défini et apportent une valeur ajoutée.</li> </ul>			C.3  B.1  B.1 C.7.1  B.1

<b>Questions d'évaluation (Questions principales)</b>	<b>Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ... (Sous questions)</b>	<b>SCORE</b>	<b>Commentaire</b>	<b>Sections dans le FdC</b>
5. Principes horizontaux  <i>Quel est l'impact du projet sur les principes horizontaux ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le respect des droits fondamentaux et la conformité avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la mise en œuvre des Fonds.</li> <li>• Garantir l'égalité des chances et la non-discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.</li> <li>• Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration de la dimension de genre et l'intégration d'une perspective de genre.</li> <li>• Promouvoir le développement durable tel qu'énoncé à l'article 11 du TFUE, en tenant compte des objectifs de développement durable des Nations unies, de l'Accord de Paris et du principe "ne pas nuire de manière significative" (DNSH).</li> </ul>			C.7.6

## 2. Critères opérationnels d'évaluation

Questions d'évaluation	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ...	SCORE	Commentaires	Sections dans le FdC
<p>6. Plan de travail</p> <p><i>Dans quelle mesure le plan de travail est-il réaliste, homogène et cohérent ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités et les livrables proposés sont pertinents et conduisent aux réalisations et résultats prévus.</li> <li>• Les réalisations et les résultats du projet sont réalistes (il est possible de les atteindre avec les ressources données - c'est-à-dire le temps, les partenaires, le budget - et ils sont réalistes sur la base de la quantification fournie).</li> <li>• La répartition des tâches entre les partenaires est appropriée (par exemple, le partage des tâches est clair, logique, conforme au rôle des partenaires dans le projet, etc.)</li> <li>• Le calendrier est réaliste, et les activités, les livrables et les réalisations s'inscrivent dans une séquence temporelle logique.</li> <li>• Les activités de communication (et les livrables) sont appropriées pour atteindre les groupes cibles et les parties prenantes concernés.</li> <li>• Les réalisations du projet sont durables (la proposition est censée apporter une contribution significative et durable à la résolution des problèmes ciblés), sinon elle est justifiée.</li> </ul> <p>Les principales réalisations du projet sont applicables et reproductibles par d'autres organisations/régions/pays en dehors du partenariat actuel (transférabilité) - sinon, cela est justifié.</p>			<p>C.4</p> <p>C.5</p> <p>C.6</p> <p>C.7.2, C.7.3</p> <p>D</p> <p>C.8.1, C.8.2</p> <p>C.8.3</p>
<p>7. Budget</p> <p><i>Dans quelle mesure le budget est-il cohérent, proportionné, réaliste et valable ?</i></p>	<p>Des ressources suffisantes et raisonnables sont prévues pour assurer la mise en œuvre du projet</p> <p>Les budgets totaux des partenaires reflètent la participation réelle des partenaires - ils sont équilibrés et appropriés en fonction des responsabilités des partenaires dans le projet.</p>			<p>D</p> <p>E.3</p>

Questions d'évaluation	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ...	SCORE	Commentaires	Sections dans le FdC
8. Synthèse	Le projet répond globalement aux attentes et aux besoins du Programme. Est-il cohérent dans la mise en œuvre de toutes ses sections ?	<i>(commentaire sans note)</i>		Formulaire de candidature complet